

### **Révision de la loi sur le statut particulier**

**La révision de la loi sur le statut particulier a été acceptée par le Grand Conseil et entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Le statut particulier du Jura bernois et de la minorité francophone de l'arrondissement de Biel/Bienne se verra renforcé.**

Dans [un communiqué de presse publié le 16 novembre 2020](#), le Conseil du Jura bernois (CJB) saluait l'approbation par le Conseil-exécutif du projet de révision de la loi sur le statut particulier (LStP). Ce lundi 8 mars 2021, le Grand Conseil a validé la nouvelle mouture de la LStP, permettant ainsi au Jura bernois et à la minorité francophone de l'arrondissement de Biel/Bienne de disposer davantage de compétences dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

#### Elections du CJB :

Les anciens districts de La Neuveville, Courtelary et Moutier constituent aujourd'hui les trois cercles électoraux pour les élections des membres du CJB. La révision de la LStP prévoit que l'arrondissement administratif du Jura bernois devienne l'unique cercle électoral permettant de répondre positivement au postulat 015-2018 déposé par le député Tom Gerber et accepté à l'unanimité par le Grand Conseil en septembre 2018. La modification des cercles électoraux permettra d'apporter davantage de cohérence avec le système d'élection du Grand Conseil (également appliqué sur l'entier de l'arrondissement administratif). La population du Jura bernois pourra donc élire les membres du CJB, quel que soit leur cercle électoral (possibilité par exemple de voter des listes complètes). Les partis politiques devront par contre veiller à conserver une représentativité des candidat-es des trois anciens districts sur leurs listes afin de garder un équilibre au sein du cénacle.

#### Transfert de compétences cantonales :

Une Direction cantonale ou la Chancellerie d'Etat aura la possibilité de transférer des tâches au CJB qui sont en lien avec l'identité propre du Jura bernois. Ceci concerne particulièrement les dossiers interjurassiens, transfrontaliers et intercantonaux Berne-Jura-Neuchâtel (BEJUNE). Afin de mener à bien ces projets, une enveloppe financière dédiée sera attribuée au CJB pour ces nouvelles missions. Un exemple concret est l'Observatoire statistique transfrontalier de l'Arc jurassien (OSTAJ) qui récolte des données sur l'Arc jurassien franco-suisse et publie régulièrement des relevés sous forme de statistiques. Ce projet, qui concerne essentiellement la partie bernoise de l'Arc jurassien, est suivi par le CJB.

Pour les tâches qui touchent à la population francophone de l'arrondissement de Biel/Bienne, le CJB veillera à impliquer le CAF dans l'accomplissement de celles-ci.

#### Répartition des recettes de loterie :

La révision de la LStP permettra que les recettes de loteries destinées au Jura bernois puissent être réparties entre les Fonds de loterie, Fonds du sport et Fonds pour l'encouragement aux activités culturelles en fonction des projets et des besoins financiers y relatifs. Cette répartition entre les fonds ne constitue pas une augmentation des moyens financiers attribués au Jura bernois mais une répartition différente entre les trois fonds.



### Unités administratives francophones :

La révision de la LStP prévoit également de renforcer les services publics en français dans le Jura bernois et l'arrondissement administratif de Biel/Bienne. Les garanties octroyées jusqu'à présent seront élargies à d'autres services de l'administration cantonale qui relèvent des domaines suivants :

- Monuments historiques
- Sécurité civile, sport et affaires militaires
- Impôts
- Promotion économique

### Coopération et développement :

Sur le plan interjurassien, il est prévu de créer les bases légales nécessaires au subventionnement de la Fédération interjurassienne de coopération et de développement (FICD). Cette fédération rassemble des organismes basés dans le canton du Jura, le Jura bernois et Bienne. Elle soutient financièrement et administrativement ces associations locales gérées principalement par des bénévoles. Les projets des associations soutenues par la FICD peuvent recevoir des subventions du Fonds de loterie.

### Conseil des affaires francophone de l'arrondissement de Biel/Bienne (CAF) :

La révision de la LStP a permis d'inscrire officiellement dans les bases légales l'extension du périmètre d'action du CAF aux 19 communes de l'arrondissement de Biel/Bienne. Pour plus d'informations : <https://www.caf-bienne.ch/fr/actualites/>.

## Informations et contacts

- Virginie Heyer, présidente du CJB, sera disponible sur place au Grand Conseil pour répondre aux questions des médias ou par téléphone au numéro suivant : 079 458 71 53
- Kim Seiler, secrétaire générale du CJB, 031 633 75 73

*La Neuveville, le 8 mars 2021*

